

DEPARTEMENT DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT D'ABBEVILLE

CANTON DE RUE

COMMUNE DE BUSSUS-BUSSUEL
(80135)

☎ 03 22 28 03 76
E-mail : mairie@bussus-bussuel.fr

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 février 2015

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 9
Absent non excusé 0
Absents excusés 2
Dont Pouvoirs 2
Votants : 11

Date de la convocation
16 février 2015

L'an deux mil quinze, le 20 février à 20h00, le Conseil Municipal de BUSSUS-BUSSUEL, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Mathieu DOYER**, Maire.

Étaient présents : Corinne CARPENTIER, Dominique BRIOIS, Catherine PEYRAMAURE, Mathieu DOYER, Sylvain DEGROOTE, Antoine LEBRUN, Marcel BELLARD, Isabelle RIMOLDI et Vivien SOUDAIN

Étaient absents excusés : Dany COULON ayant donné pouvoir à Dominique BRIOIS
Denis GRANCHER ayant donné pouvoir à Catherine PEYRAMAURE

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en application de l'article L.2121-15 du CGCT à l'élection d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil. Mme Catherine PEYRAMAURE est désignée pour remplir cette fonction.

Adoption à l'unanimité du précédent compte-rendu de la réunion de Conseil du 27 janvier 2015.

Le Président de l'Assemblée souhaite ajouter trois nouveaux points à l'ordre du jour : la désignation d'un suppléant au sein de la CSS, la formation Certiphyto et le choix d'un prestataire pour les mises à jour du site internet communal.

OBJET – Examen approfondi des travaux de la Tondellière en présence du maître d'œuvre Bruno BOURNOIS du Cabinet OPEIC Bâtiments

Pendant près de 2 heures et profitant de la présence du maître d'œuvre, les élus discutent et valident au fur et à mesure les travaux en examinant de nombreux aspects et détails.

OBJET – Travaux salle de la Tondellière : nouvelle délibération relative à la D.E.T.R 2015

Vu le procès-verbal de la commission de Sécurité de l'arrondissement d'Abbeville en date du 13 août 2014,

Vu la délibération n°270115-5 du 27 janvier 2015 sollicitant la dotation d'équipement des territoires ruraux, Considérant qu'il convient de modifier le montant de DETR sollicité et par conséquent le plan de financement prévisionnel adopté dans la délibération n°270115-2,

Vu le descriptif-estimatif du Cabinet de maîtrise d'œuvre OPEIC Bâtiments en date du 26 janvier 2015 précisant les dépenses éligibles à la DETR.

Sur les 125.320€HT de travaux, **l'assiette des dépenses éligibles à la DETR s'élève à 58.376€**. Soit dans le détail, 31.076€ de dépenses relatives à l'accessibilité d'un ERP et 27.300€ de dépenses liées aux obligations de mise en sécurité incendie, mise aux normes électriques conformément aux observations, recommandations et prescriptions formulées par la commission de Sécurité dans son procès-verbal du 13 août 2014.

Nouveau Plan de financement prévisionnel de l'avant-projet :

Travaux de réfection de la salle culturelle 'La Tondellière' : 125.320€ HT (150.384€ TTC)

S.T.D.I.L Réserve parlementaire du député P.DEMARTHE	20.000€ Taux de participation de 16%
C.E.E Certificats d'économie d'énergie travaux isolation	6.270€ Taux de participation de 5%
D.E.T.R 2015 sur travaux de mise en conformité électrique, sécurité, accessibilité PMR	11.675€ Taux de participation d'environ 9% (Taux D.E.T.R 20% des travaux éligibles 58.376€HT)
Région Picardie PRAT 2014-2020 (CTO)	37.596€ Taux de participation minimum 30%
Participation communale du Maître d'ouvrage Commune de BUSSUS-BUSSUEL	49.779€ + 25.064 (TVA 20%) Taux de participation d'environ 40%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- ✚ Approuve ce nouveau plan de financement prévisionnel des travaux de réhabilitation de la Tondellière
- ✚ Autorise le maire à obtenir le versement des certificats d'économie d'énergie liés aux travaux d'isolation
- ✚ **Autorise le maire à solliciter la DETR 2015 à un taux de 20% des travaux éligibles (mise en conformité électrique, travaux de sécurité incendie porte coupe-feu, accessibilité PMR)**
- ✚ Autorise le maire à solliciter la Région Picardie au titre de la Politique régionale d'aménagement du territoire 2014-2020 et du contrat territorial d'objectifs en vue d'une subvention de 30% pouvant aller jusqu'à 40%.
- ✚ Autorise le maire à inscrire ces recettes d'investissement au Budget primitif 2015 au chapitre 13

Vote : 11 pour

OBJET – Désignation d'un nouveau suppléant à la commission de suivi de site de l'ISDND de Domqueur

Vu l'arrêté préfectoral de composition de la CSS (ex-CLIS) en date du 24 octobre 2012,

Vu le courrier de la préfecture daté du 28 janvier 2015,

Suite aux élections municipales de 2014, il convient de modifier la composition de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets non dangereux située sur le territoire de Domqueur. Il convient de désigner un nouveau suppléant en remplacement de Monsieur André RIMOLDI.

Pour rappel, Mathieu DOYER siège en tant que titulaire, il convient donc de désigner un nouveau suppléant parmi les membres du Conseil.

Une réunion de la CSS a eu lieu ce mardi 17 février en mairie de Domqueur, à 14h30, sous la présidence de Monsieur le Sous-préfet d'Abbeville Jean-Claude GENEY. Le compte-rendu de cette réunion est présenté aux élus. Dans l'avenir, le gestionnaire du site va poursuivre et mettre en œuvre les prescriptions de surveillance post-exploitation en vigueur conformément à l'arrêté préfectoral du 20 avril 2011 et sollicitera la publication de l'arrêté de cessation d'activité ainsi que la publication de l'arrêté de levée de la mise en demeure du 2 mars 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- ✚ Désigne Monsieur Vivien SOUDAIN au titre de représentant suppléant de la commune de Bussus-Bussuel en remplacement de Monsieur André RIMOLDI pour siéger dans la CSS.

Vote : 11 pour

OBJET – Formation 'Certiphyto'

Dans le cadre de l'application de la directive européenne pour une utilisation des produits phytosanitaires compatibles avec le développement durable (2009 /928/CE), du plan Ecophyto résultant du Grenelle de l'Environnement visant à réduire et améliorer l'utilisation des produits phytosanitaires, tous les utilisateurs professionnels de ces produits doivent être titulaires d'un certificat d'aptitude obligatoire appelé Certiphyto. La commune de Bussus-Bussuel est concernée par cette mesure obligatoire à l'attention de l'adjoint technique espaces verts Monsieur Claude BOUCHER.

Le programme dure 2 jours (14 heures). Il appartient au Conseil de choisir un organisme de formation.

Le centre de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA) Baie de Somme d'Abbeville propose une formation les 24 et 25 mars 2015 pour un montant de 210€.

La chambre d'agriculture de la Somme a également été contactée mais elle n'a pas fixé de date dans le secteur d'Abbeville et le coût est de 235€.

Vu le programme de formation proposé par le CFPPA d'Abbeville,

Vu la proximité du CFPPA par rapport à Bussus-Bussuel,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- ✚ Décide de retenir le CFPPA Baie de Somme d'Abbeville comme organisme de formation 'Certiphyto' et d'inscrire Monsieur Claude BOUCHER les 24 et 25 mars prochains.

Vote : 11 pour

OBJET – Mise à jour du site internet communal : choix d'un prestataire

Pour mémoire, l'agence Rezolutions représentée par Monsieur Mathieu DUVANEL, a élaboré en partenariat avec les élus le site internet communal opérationnel depuis janvier 2013. Ce webmaster avait également été chargé de faire les mises à jour et les sauvegardes habituelles. Monsieur DUVANEL a récemment intégré un nouveau groupe L.B.J Impression. Ce dernier est toujours d'accord pour effectuer ce travail et c'est pourquoi il appartient aux élus de valider le montant de la prestation.

Monsieur le maire rappelle que l'année dernière le site avait fait l'objet d'une cyber attaque et il était bien heureux qu'une sauvegarde ait été faite par Monsieur DUVANEL permettant de remettre le site en ligne.

Dans ce domaine, le recours à un professionnel est fortement conseillé pour ne pas dire indispensable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- ✚ Approuve la proposition de L.B.J Impression pour les mises à jour régulières du site internet communal en proposant un forfait annuel de 180€TTC.

Vote : 11 pour

OBJET – Questions diverses

1. Entretien du fossé du Scardon

De nombreux arbustes ont envahi le fossé. Monsieur Denis GRANCHER a proposé lors du dernier Conseil de faire appel au lycée agricole d'Abbeville. Selon les dernières nouvelles, un chantier nature avec des élèves du LPA Baie de Somme d'Abbeville devrait avoir lieu le 13 mars 2015. Ce sera l'occasion pour l'équipe pédagogique de réaliser l'épreuve CCF du BEPA. Tout le monde y gagne.

2. Permanences du bureau de vote pour les élections départementales des 22 et 29 mars 2015

Les élus sont invités à tenir le bureau de vote à l'occasion des prochaines élections et choisissent un créneau horaire.

Après s'être assuré qu'aucun membre n'avait de questions complémentaires à poser, Monsieur le maire a levé la séance à 22h30.

Mathieu DOYER, maire

Dominique BRIOIS,

Corinne CARPENTIER,

Isabelle RIMOLDI,

Vivien SOUDAIN,

Sylvain DEGROOTE,

Antoine LEBRUN,

Catherine PEYRAMAURE,

Marcel BELLARD,